

Organisation de la 1^{ère} nuit des routiers

Le dossier des frais de justice criminelle

Le synacogp mobilise pour construire un centre de santé

Ludovic A

Les conducteurs routiers du Bénin, réunis au sein du syndicat national des conducteurs gros-porteurs du Bénin (SyNaCoGp)-force ouvrière organisent en juin prochain la première édition de la nuit des routiers du Bénin ; une occasion pour l'organisation syndicale de procéder au lancement du projet de construction d'un centre de santé pour routiers à Cotonou.

Prévue pour se dérouler en juin prochain, la nuit des routiers sera l'occasion pour le Synacogp de rassembler le temps d'une soirée, 100 veuves de conducteurs gros-porteurs ainsi que leurs enfants dans l'objectif de leur venir en aide. Le métier de routier au Bénin n'étant pas protégé par la sécurité sociale, les membres du Synacogp ont trouvé cette formule pour venir en aide aux parents de leurs collègues morts à la tâche ou pour d'autres causes et qui n'ont pas assuré les besoins de leurs descendances. Un ticket d'une valeur de 100 francs sera mise en circulation sur



François Djossou, Sg/Synacogp

le parc de gros porteurs pour permettre au Synacogp de rassembler une partie du fonds nécessaire à la réalisation du projet de construction d'un centre de santé pour les conducteurs routiers du Bénin. Installé à Cotonou, ce centre de santé a pour fonction d'assurer les soins aux conducteurs routiers et à leurs familles. Le Synacogp, dans sa quête d'un bien être de ses membres, compte également sur les institutions et sociétés de la place qui sont également un peu des acteurs du secteur puisque beaucoup de produits utilisés par eux transitent par ce secteur. □

Elections municipales au Bénin

Lucien Médjico, candidat à la mairie de Dogbo

Contrairement à certains partis politiques qui mijotent le contrôle des grandes villes du pays, le parti de la nouvelle politique pour le développement (PNPD) part à la conquête des villes secondaires. Destination Dogbo où le président du parti, Lucien Médjico, s'annonce comme un candidat potentiel.

Gnona AFANGBEDJI

Le Parti de la nouvelle politique pour le développement (PNPD) est prêt pour les élections municipales. Son président Lucien Médjico a livré son ambition : la mairie de Dogbo. A travers la conférence de presse qu'il



Lucien Médjico

a donné samedi à l'Infosec, Lucien Médjico a justifié son choix par ce qu'il conçoit comme la substance même des élections locales. Pour lui, ces élections doivent démontrer la « force de frappe » de chaque sensibilité politique dans son fief. Son fief à lui, c'est l'arrondissement d'Ayomi dans la future commune de Dogbo. Mais à en croire Lucien Médjico un danger guette la mouvance présidentielle pendant ces municipales. Il explique à ce titre que les diverses menaces de l'opposition ne sont pas de nature à asseoir un climat de paix et de quiétude pendant les élections municipales. Aussi formule-t-il un plaidoyer pour une cohésion renforcée autour du général Mathieu Kérékou. « J'invite toute la classe politique présidentielle à resserrer de nouvelles ceintures autour de Kérékou afin de faire échec au plan anti-républicain fortement organisé par les ressortissants de seconde zone avant, pendant et après les municipales », a-t-il martelé. Toutefois, Lucien Médjico demeure confiant du contrôle de la mairie de Dogbo par son parti et celle de Cotonou par la mouvance. Mais seul l'argument des urnes demeure le plus crédible... □

L'amnistie en question

Lorsque l'opinion publique béninoise a été alertée sur l'affaire des frais de justice avec les commentaires qui s'en suivaient tous les jours, elle avait cru à l'exhumation du plus grand scandale inédit du siècle ou du millénaire.

Loin s'en faut. En effet, pour un montant de trois milliards environs décaissés sur une période de cinq ans, plus de deux cents personnes sont interpellées par la justice. Encore qu'il faut déduire de ce montant, les sommes légalement perçues avant de liquider le montant indûment perçu par les mis en cause. Pour cette même raison, les tribunaux fonctionnent au ralenti parce qu'une trentaine de magistrats sont mis en prison. Les fonctionnaires du Trésor public dont on ne peut voir au remplacement par une baguette magique sont également mis aux arrêts et suspendus de leurs fonctions. Ce n'est que par ce scandale que le Gouvernement s'intéresse subitement à la justice alors qu'auparavant, il ne se souciait guère des problèmes qui accablent cette institution. Même avec ce scandale, les magistrats sont loin de se faire compter parmi les fonctionnaires les plus nantis de notre pays. Les détracteurs de la justice s'en sont servis à cœur joie en suscitant un lynchage médiatique ouvert contre les magistrats.

Aujourd'hui, l'opinion publique se rend compte que le remède est plus fort que la maladie et qu'il s'agit de plus ni moins qu'une stratégie de discréditation du pouvoir judiciaire afin d'absorber les vrais pilliers de l'économie nationale. Ailleurs, les malversations individuelles sont plus scandaleuses mais leurs auteurs sont presque immunisés contre les poursuites. Alors, la poursuite des acteurs du pouvoir judiciaire est le dernier échappatoire inventé par l'Exécutif pour



Le ministre de la justice

montrer à l'opinion nationale et internationale qu'il ne poursuit pas les détournés parce que ceux qui sont chargés de les juger ne sont pas plus vertueux.

Paradoxalement, les principaux acteurs de la moralisation s'enrichissent de manière insolente et le peuple se demande d'où ils tirent leur richesse.

Face à un tel constat, où se trouve aujourd'hui l'intérêt de la poursuite engagée contre les magistrats ? La propagande et l'humiliation qui prennent élan sur l'affermissement des pouvoirs d'Etat le peuple n'en veut point. On ne peut sacrifier le pouvoir judiciaire à cause des dérives de quelques uns. Car, ce n'est pas la personne des magistrats qui importe mais l'institution judiciaire. C'est pourquoi s'il s'est avéré que des députés ont voulu amnistier les faits incriminés. On ne peut que les applaudir d'avoir vu juste au moment où l'opinion publique internationale a les yeux tournés vers le Bénin à cause de cette affaire. Cer-

tains pays africains avaient été ébranlés par le même scandale qui étonne. Il n'y a donc pas lieu de s'offusquer d'une amnistie qui fait désormais partie de la tradition consensuelle du peuple béninois qui ne s'en prive pas pour sortie des grandes crises qui ébranlent la nation tout entière.

Mêmes les bénéficiaires de cette mesure amnistiant se comptent au haut sommet de l'Etat avec des crimes économiques de sang et pas des moindres. La représentation nationale ne fait qu'accomplir l'une de ses attributions constitutionnelles indéniables. Elle semble peut-être en apprécier l'opportunité. C'est d'ailleurs la preuve que l'amnistie ne peut être l'apanage du politique mais également la solution salvatrice à la portée de tous les citoyens de la République. N'en déplaise aux détracteurs de la justice. D'ailleurs la justice n'a jamais ses amis parmi les méchants. □

Journée de sensibilisation sur les droits du consommateur

Guerre d'intérêts entre associations de consommateurs

A l'occasion de la journée de sensibilisation sur les droits des consommateurs, les différentes associations de consommateurs ont étalé leurs divergences et leur appétit de leadership. C'était vendredi dernier au Centre national des chargeurs du Bénin.

Luc Fernand KPELLEY

Tout est parti de l'intervention de Romain Houéhou, président de la Ligue pour la Défense des Consommateurs du Bénin et de l'un de ses proches. Leur conclusion, sans appel, incriminait l'absence d'un cadre législatif en matière des droits des consommateurs. Et c'était là le péché à ne pas commettre pour Bernard Dossou Dossa qui

s'est fait le plaisir de défaire tout cet exposé. De son argumentaire, il ressort que des actions ont été enclenchées dans ce sens par « Que Choisir Bénin » qu'il dirige. « Il n'y a pas de vide juridique » a-t-il lancé d'emblée en ce sens que son association aurait déjà déposé, semble-t-il, depuis deux ans sur la table du ministère de la justice et transmis ensuite à la Cour suprême pour avis un avant projet de code. Pour Bernard Dossou Dossa, même si ledit avant projet n'est pas encore voté, il

existerait bien un code d'hygiène que viennent compléter des dispositions des codes civil et pénal. Des révélations qui ont laissé part tois bon nombre de participants et dénotent un manque de collaboration entre lesdites associations qui, visiblement, ne se battraient que pour le leadership même pour l'aide de l'Etat aux associations. Une guerre qui ressemble fort bien à celle que s livrent actuellement les syndicats même si Jacques Edjrokinto, président de l'Association des consommateurs du Bénin née depuis 1989, pense qu'il est plutôt question d'un cadre législatif général à créer. □